



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 juin 2018

n° 103-18 C

Objet : *RD - Approbation de la cession à paiement différé des zones d'activités économiques de Grand Lac à Chambéry-Grand Lac Economie*
Abrogation de la délibération n° 323-17 C du 26 octobre 2017

- date de convocation le 08 juin 2018
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quatorze juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 61

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Céline Barniaudy à Alain Thieffenat - de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Yvette Fetaz à David Dubonnet - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Dominique Saint-Pierre à Mustapha Hamadi - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 7

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Daniel Grosjean - Dominique Pommat - Patrick Roulet - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 14 juin 2018

délibération n° 103-18 C

objet **RD - Approbation de la cession à paiement différé des zones d'activités économiques de Grand Lac à Chambéry-Grand Lac Economie**
Abrogation de la délibération n° 323-17 C du 26 octobre 2017

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, indique que les opérations de transfert de Grand Lac et de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à Chambéry-Grand Lac Economie nécessitent notamment un parallélisme de forme des délibérations prises par les deux collectivités.

Une erreur matérielle s'étant glissée dans les annexes de la délibération initiale de Grand Lac, il convient d'abroger et de remplacer la délibération prise par Chambéry métropole - Cœur des Bauges le 26 octobre 2017.

Il est donc proposé d'approuver les opérations de cession à paiement différé, présentées en annexe, de Grand Lac à Chambéry-Grand Lac Economie.

Ce formalisme répond également à une volonté commune de présenter l'intégralité des données aux assemblées délibérantes des deux collectivités.

Vu la délibération n° 323-17 C du 27 octobre 2017 du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération du 08 février 2018 de Grand Lac,

Vu l'avis de la commission de la commission des finances du 31 mai 2018,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **abroge** la délibération n° 323-17 C du Conseil communautaire du 26 octobre 2017,

Article 2 : **approuve** les opérations de cession à paiement différé de Grand Lac à Chambéry-Grand Lac Economie détaillées en annexe.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 103-18 C

Objet de l'acte : RD - Approbation de la cession à paiement différé des zones d'activités économiques de Grand Lac à Chambéry-Grand Lac Economie

Abrogation de la délibération n° 323-17 C du 26 octobre 2017

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 14 juin 2018

Annexe : Délibération de Grand Lac du 08 02 2018;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180614-lmc1H20971H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20971H1

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2018

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2018